

Les investissements étrangers

traitement juste et raisonnable ». « Nous cherchons, a-t-il dit, un équilibre entre nos besoins constants d'investissements étrangers et notre désir, ou plutôt notre besoin d'exercer un contrôle plus grand

sur notre économie. L'investissement étranger est toujours bienvenu, mais nous voulons qu'il nous apporte des avantages appréciables ». Les chiffres publiés paraissent témoigner en faveur de cette politique à la fois rigoureuse et accueillante : au cours de la première année d'application de la loi, l'Agence d'examen a répondu à 92 demandes de prise de contrôle de sociétés canadiennes ; elle en a autorisé 63 et rejeté 12 (17 ont été retirées par les demandeurs). Les autorisations sont allées pour 62 p. 100 à des capitaux étasuniens, pour 13 p. 100 à des capitaux britanniques, pour 10 p. 100 à des capitaux européens autres que britanniques. Cette répartition marque un progrès dans la diversification des sources de l'investissement. ■

conjoncture



Depuis que le gouvernement fédéral a lancé une vigoureuse offensive contre l'inflation (1), les "agents économiques" canadiens se trouvent engagés, bon gré mal gré, dans un processus de lutte qui doit se développer sur plusieurs années. Les mécanismes mis en place en octobre dernier n'ont fait que commencer à jouer et l'on suppose quels seront les premiers résultats obtenus au cours de l'année 1976. Le gouvernement, pour sa part, a fait adopter par sa majorité libérale un budget qui comporte de sensibles restrictions de crédits (2). Selon les résultats d'un sondage effectué en décembre dernier, la majorité des Canadiens (56 p. 100) approuvent les mesures prises par le gouvernement pour réduire progressivement le taux de l'inflation, problème que, dans la même proportion, ils considèrent comme le plus important dans la situation actuelle. Pourtant, sept Canadiens sur dix déclarent douter que le plan de lutte parvienne à juguler effectivement l'inflation. Beaucoup (59 p. 100) estiment que ce plan est surtout défavorable aux salariés, mais la propor-

tion des non-salariés qui pensent le contraire est probablement plus élevée encore. Le gouvernement qui, en octobre dernier, déclarait vouloir seulement « freiner la surenchère », a depuis engagé la lutte d'une manière plus incisive. Estimant que « le système du libre marché n'a pas été très efficace » puisque

ques dans les milieux d'affaires, M. Trudeau a expliqué par la suite que c'était en raison de l'« insuffisance des instruments classiques » que les pouvoirs publics avaient dû intervenir contre l'inflation d'une façon aussi énergique. « La lutte est engagée, a-t-il dit. Nous avons lancé une offensive qui, en

Offensive contre l'inflation

Entre le court terme et le long terme

L'évolution des prix de détail

(Hausse annuelle, en pourcentage)

	1972	1973	1974	1975	1976*
Allemagne féd.	5,5	6,9	7,0	6,5	6,0
Canada	4,8	7,6	10,9	10,5	9,0
États-Unis	3,3	6,2	11,0	9,0	8,0
France	5,9	7,3	13,6	12,0	10,0
Italie	5,6	10,4	19,1	17,5	11,0
Japon	4,9	11,7	24,4	12,0	8,0
Royaume-Uni	6,8	8,3	16,1	25,0	18,0

*Prévision.

Source : Organisation de coopération et de développement économique.

« les sociétés multinationales et les syndicats ouvriers contrôlent l'économie canadienne depuis trente ans », M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, a dit que « l'Etat doit dorénavant intervenir dans les décisions des groupes économiques », et cela « non pas de façon provisoire, mais permanente ». Il a nié que cette intervention puisse contredire les principes du libéralisme : « l'Etat doit intervenir pour que les forts n'abusent pas de leur puissance », a-t-il dit, après avoir observé que « personne ne croit plus au libéralisme intégral ». Ces déclarations ayant soulevé de vives criti-

nous donnant un répit, nous permettra de repenser nos façons d'agir. Car la période de réglementation des prix et des revenus n'aidera pas seulement à limiter le taux de croissance de l'inflation, elle donnera aussi le temps de réformer les institutions économiques, les attitudes, les orientations politiques ». « Le Canada, a dit encore le premier ministre, aura à faire face à des défis de taille dans les années qui viennent ; notre aptitude à les relever dépendra de notre volonté d'ajuster à la réalité nos mentalités et nos habitudes ». ■

1. Voir Canada d'aujourd'hui, janvier 1976.

2. L'exercice budgétaire du gouvernement fédéral commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Le projet primitif pour 1976-1977 a été réduit de 5 p. 100 environ. Parmi les économies : suppression pour un an de l'indexation des allocations familiales sur le coût de la vie, réduction de l'aide extérieure canadienne. Une majoration de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu sera appliquée au delà d'un revenu imposable de 30 000 dollars (132 000 francs français).